

CAP-N de MUTATION

au 1er mars 2015



Section **FO** DGFIP 44

02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

TOTALEMENT INSUFFISANT !

La CAP Nationale du mouvement complémentaire pour le 1er Mars 2015 s'est déroulée du 24 au 29 octobre 2014.

Les suites ont été données et connues le 20 novembre 2014.

Pour la bonne information de tous, certains chiffres et résultats définitifs doivent être mis en exergue :

- 1451 demandes ont été déposées sur les deux filières.

- 459 demandes ont été satisfaites soit un «taux de satisfaction» de 31,63 %

Si le taux de satisfaction est légèrement meilleur que celui du mouvement complémentaire de l'an passé, il reste malheureusement très en deçà des attentes légitimes des Agents et de **FO** DGFIP au vu des emplois vacants.

Nous sommes loin du 2ème vrai mouvement revendiqué par **FO** DGFIP.



FILIERE FISCALE

	Avant CAP	Après CAP
Demandes déposées	855	
Demandes satisfaites	226	276
Taux de satisfaction	26,40%	32,50%
Rapprochement en attente	55	50
Départements fermés	17	15

FILIERE GESTION PUBLIQUE

	Avant CAP	Après CAP
Demandes déposées	596	
Demandes satisfaites	134	186
Taux de satisfaction	22,50%	30,60%
Rapprochement en attente	24	21
Départements fermés	29	20

LES EMPLOIS VACANTS

FILIERE FISCALE



Province	656,2
Ile de France	235,6
TOTAL	891,8

FILIERE GESTION PUBLIQUE

Province	47,9
Ile de France	418,2
TOTAL	466,1



Ces tableaux et ces chiffres confirment la situation dégradée actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques au moment où 2 000 nouvelles suppressions d'emplois s'annoncent.

2000

ANALYSE

Le faible niveau du taux de satisfaction de ce mouvement complémentaire de mutation de la catégorie C rend incompréhensible la logique de la DGFIP alors que l'on constate une vacance d'emplois de 1 357,9 ETP.

Cela rend encore plus inacceptable que la Direction Générale limite et « bloque » des départs et ne donne pas satisfaction aux agents qui faisaient des demandes de mutation sur des postes vacants.

FO condamne cette gestion de la « pénurie » qui se fait totalement au détriment des agents. La DGFIP s'était engagée, lors de la fusion, à donner satisfaction à la totalité des agents prioritaires classés et figurant sur les tableaux de mutation à l'ancienneté de la demande de la filière gestion publique. Aujourd'hui, à la veille de la mise en place de la fusion des filières, elle revient sur ses engagements.

À l'issue du mouvement complémentaire, il reste encore 11 agents figurants dans les tableaux. Les élus **FO** ont rappelé, avec force, le caractère intolérable de cette situation qui pénalisait lourdement ces agents. Tout au long des travaux de la CAP nationale, **FO** a dénoncé les suppressions d'emplois : plus de 15 000 emplois supprimés à la DGFIP durant les 5 dernières années et 2 000 à venir pour l'année 2015,

dont 1 000 de catégorie C.

Suppressions d'emplois supportées pour l'essentiel par la catégorie C et qui impactent autant les conditions de travail et l'exercice des missions que les droits de l'agent :

- temps partiel,
- congés, notation
- et forcément, mutation.

Une fois de plus, malgré le mouvement complémentaire, nombre d'agents n'obtiennent pas leur 1er vœu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants et des directions sont déficitaires.

Pour rappel plus de 120 directions sont en sous-effectif dans la filière fiscale et plus de 100 directions en filière gestion publique. Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Prépare-t-on l'abandon de missions complètes ? La Direction

Générale montre une fois de plus son mépris envers les personnels !

Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

FO a condamné le refus de l'administration à appeler l'ensemble de la liste complémentaire alors que la situation de l'emploi est catastrophique. Pendant ce temps, la situation personnelle de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

RAPPEL : MISSIONS/STRUCTURES POUR LES CADRES C

- gestion des comptes publics (qui correspond aux emplois en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale, services de direction),
- fiscalité (qui correspond aux emplois en SIP, SIE, SIP/SIE, CDIF, SPF, PRS, trésorerie amendes, relations publiques, BCR, services de direction),
- équipe de renfort
- ALD (à la disposition du directeur) RAN et/ou département

GESTION DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU NIVEAU LOCAL

En 2014, il n'était plus procédé à l'identification des agents dont l'emploi était supprimé.

En 2015 en revanche, les suppression d'emploi seront ciblées sur les agents ayant la plus faible ancienneté administrative. Ils seront donc contraints de déposer une demande d'affectation locale. A défaut de postes vacants sur la commune, ils seront maintenus au titre de sa garantie sur leur commune d'affectation locale et affectés après tenue de la CAPL « ALD Mission Structure » sur leur commune.

FO a demandé la suppression de cette disposition.

Il s'agit en effet, d'un recul par rapport à 2014 en raison d'une part de l'identification de l'agent et d'autre part, de la perte de son poste.

Par la création des postes ALD Mission Structure, la DGFIP donne davantage de liberté aux directions locales au détriment des agents : pour **FO**, c'est inacceptable.

Selon, notre analyse, moins l'affectation est fine, moins les agents ont de garanties.